

1
Séance du mardi 23 juin 1914.

Présidence de M. Peytral.

La séance est ouverte à 2 heures.

Sont présents : M. M. Aimon, Barbier, Alexandre Bérard, Chastinet, Charpentier, Deville, Doumer, Ferdinand Dreyfus, Dupont, Guvais, Guillier, Lucien Hubert, Meillier-Lacroix, Mongeot, Henri Michel, Sénouillet, De Selves.

M. De Selves demande à M. le Président ce qu'il doit faire en ce qui concerne le rapport dont il a donné lecture à la commission sur l'application aux ouvriers des manufactures de l'état de la semaine anglaise. Doit-il se borner à n'examiner le projet qu'au seul point de vue financier ?

M. le Président lui répond qu'il est nécessaire d'entendre sur ce point le Gouvernement, car après cette audition, il pourrait être amené à modifier les conclusions de son rapport. Peut-être, au point de vue économique, conviendrait-il de renvoyer le projet à une autre commission, la commission des finances restant saisie de sa partie financière.

M. Barbier, rapporteur du budget des travaux publics, demande à mettre

la commission au courant des questions
 qu'elle aura à adresser à M. le ministre des
 travaux publics qui a demandé à être entendu
 sur l'application de l'attelage automatique
 fixe et amovible sur tout ou partie du
 réseau des chemins de fer de l'Etat. Il
 rappelle que la commission des finances
 a rejeté le crédit de 8 millions voté par
 la Chambre au chap. 19 pour cette application
 dans toute la région située au sud de la
 Loire. Informé de cette décision, M. le
 ministre se propose de demander à la
 commission d'insérer à ce même chapitre,
 en lieu des 8 millions, un crédit de 150,000 fr.
 destiné à expérimenter pendant plusieurs
 mois l'appareil Boissard, deux autres appareils
 primés à la suite du concours institué par
 M. Jean Dupuy et même un quatrième
 appareil américain.

M. René Renoult, ministre des
 travaux publics, est introduit et prend place
 au bureau, assisté de M. Clavel, directeur
 général des chemins de fer de l'Etat.

M. le ministre confirme tout d'abord
 les explications que vient de donner M. le
 rapporteur sur la question des attelages auto-
 matiques (Chap. 19). Il en refait l'historique
 et demande à la commission de ne pas adopter
 le crédit de 8 millions voté pour cet objet par

par la Chambre des députés, mais de voter simplement une somme de 250,000 fr. destinée à l'achat d'un certain nombre d'appareils nouveaux qui seront mis constamment en service sur le réseau de l'Etat, en les affectant au service du charbonnage, de façon à les soumettre à un régime brutal qui permettra à l'Administration, après ces essais, de se prononcer en connaissance de cause. Les expériences faites avec l'appareil Boisvert, en effet, n'ont pas donné de résultats définitifs et doivent être expérimentés de nouveau. C'est dans ce sens que s'est prononcée la commission réunie le 12 mai dernier, commission dans laquelle figuraient des représentants du Parlement et des agents et ouvriers des chemins de fer. Elle a estimé, comme M. le Directeur des chemins de fer de l'Etat, que les études concernant la recherche d'un système automatique doivent être continuées et que les essais ne doivent pas porter seulement sur l'appareil Boisvert modifié, mais sur des appareils présentés au concours de 1912 et même sur un système américain comportant la suppression des tampons latéraux.

M. le Président demande à M. le ministre pourquoi il entend faire ces essais sur l'ancien réseau de l'Etat avec des wagons chargés exclusivement de charbon.

M. Clavelle répond que les wagons affectés à ce transport sont les plus lourds et par conséquent, ceux qui fourniront les résultats les plus satisfaisants.

M. Gervais donne lecture d'un rapport sur le projet de loi, adopté par la Chambre des députés, autorisant le Gouvernement général de l'Afrique équatoriale française à contracter un emprunt de 171 millions pour construction de chemins de fer et travaux d'aménagement et installations.

Le rapport est adopté.

M. Dupont donne lecture d'un rapport sur le projet de loi, adopté par la Chambre des députés, portant addition à l'art. 65 de la loi de finances du 26 décembre 1908 relatif à l'exécution de services publics par les entrepreneurs de services réguliers de voitures automobiles subventionnés.

Le rapport est adopté.

M. Dupont donne lecture d'un second rapport sur le projet de loi, adopté par la Chambre des députés, relatif à la convention conclue entre la Caisse nationale d'épargne de la ville de Paris pour l'acquisition d'un terrain sur lequel sera édifié le bureau central de poste et de télégraphe du 18^e arrondissement, et pour la location à la ville de Paris d'une partie de l'immeuble à construire.

M. le Président considère la combinaison proposée comme un peu irrégulière. Dans tous les cas, M. le rapporteur devrait indiquer quelle est la ^{actuelle} dotation de la Caisse nationale d'épargne et dans quelles proportions elle sera atteinte. M. le Président l'invite à se renseigner sur ces deux points et à compléter ainsi son rapport.

Il informe ensuite la commission qu'il a reçu un certain nombre de protestations des commerçants contre le timbre de quittance de 10 centimes.

La séance est levée à 3 heures.
